



Commune de Mijoux

Rue Dame Pernette

01410 Mijoux

L'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 génèrent la réforme de la publicité des actes. Ainsi, depuis le 01 juillet 2022, le compte rendu des séances du Conseil Municipal est supprimé. Il est remplacé par la publication d'une liste de délibérations publiée dans les huit jours suivant le conseil et examinées en séance. Le procès-verbal subsiste mais ne sera publié (par affichage et dépôt sur le site internet de la commune) qu'après approbation lors de la réunion du Conseil Municipal suivant. Ainsi, le procès-verbal de la séance du 19.02.2026 ne sera publié qu'après la réunion du prochain CM

LISTE DES DELIBERATIONS DU CM du 19.02.2026 – VISA&CONTROLE DE LEGALITE

Présents : MM. M. VIALLET. P. ECAILLE. C. GROSGURIN (arrivé à 19h20). J.F. JOLY S. JUHEN D. JULLIARD. M.VUILLERMOZ.

Absents excusés : M.C. COUTURIER (donne pouvoir à P. ECAILLE). G. LEGAY. (donne pouvoir à D. JULLIARD). E. LEE.

Secrétaire de séance : D. JULLIARD

Ouverture de la séance à 19h à la salle des Fêtes de MIJOUX

NUMERO	OBJET	DECISION
2026.003	Forêts communales, bilan 2025 et approbation du programme prévisionnel d'actions de l'ONF	approuvée
2026.004	Autorisation donnée au maire de signer l'avenant au bail à construction pour la résidence des Coppettes au bénéfice de la SEMCODA	approuvée
2026.005	Approbation du compte financier unique 2025	reportée
2026.006	Affectation du résultat 2025	reportée
2026.007	Acceptation du legs de M. Joël Girod à la commune	approuvée
2026.008	Lutte contre le frelon asiatique - convention avec le groupement de défense sanitaire de l'Ain	approuvée

Mijoux, le 23.02.2026

Martine VIALLET, maire